CRIR-AVS région PACAC

Centre Ressources InterRégional
pour la prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles

Former, accompagner, documenter la prise en charge des violences sexuelles

CRIR-AVS
Région PACA Corse

Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

Équipe

Médecins responsables du programme
Pr. Christophe LANCON - Chef du service hospitalo-universitaires de psychologie et de psychiatrie adultes - CHU Sainte-Marguerite
Dr. Catherine PAULET - Chef du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire région PACA Ouest

Médecins responsables du centre
Dr. Mireille BONIERBALE - Psychiatre des hôpitaux
Dr. Daniel GLEZER - Psychiatre des hôpitaux
Dr. Gilles AZAS - Psychiatre des hôpitaux

Médecin correspondant en médecine légale
Pr. Georges LEONETTI - Chef de service de médecine légale

Médecin sexologue
Marie-Hélène COLSON

Juriste correspondant
Geneviève CASILE-HUGUES - Maître de Conférences, faculté de droit d'Aix-en-Provence

Psychologues
Marie CHOLLIER
Noëlle MAGAUD VOULAND
Aurélie MAQUIGNEAU

Documentaliste
Frédéric VEILLEROT

Secrétariat
Fabienne CLERGUE

Coordonnées

CRIR-AVS
Hôpital Sainte Marguerite
270 bd Sainte Marguerite - 13274 Marseille cedex 09

Téléphone secrétariat : 04 91 83 90 33
Fax CRIR-AVS : 04 91 74 59 99
crir-avs.paca@ap-hm.fr
www.ap-hm.fr/violencesexuel

Bâtiment central de l'hôpital Sainte-Marguerite

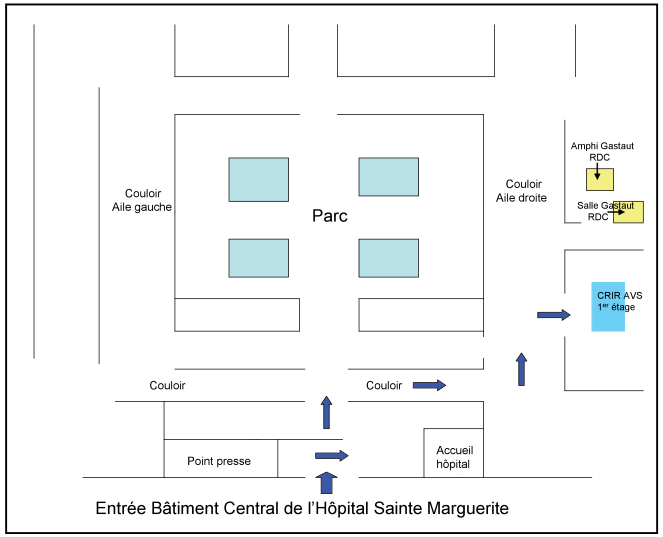

La fréquence des agressions sexuelles et leurs conséquences dommageables les font apparaître comme un véritable phénomène de santé publique.

Diverses études concernant les auteurs de violences sexuelles (AVS) montrent qu'ils peuvent être accessibles à des soins psychiques, contrairement à une opinion très répandue, y compris dans les services de santé.

La prise en charge doit s'entendre dans sa globalité et peut impliquer certes une dimension thérapeutique mais aussi un accompagnement social, voire un aspect judiciaire lorsqu'une action pénale se déroule parallèlement.

Pour permettre l'articulation de ces diverses approches, il est apparu nécessaire de mettre en place une unité spécialisée susceptible de former et d'informer le dispositif des intervenants comme les personnes concernées (AVS), tout en favorisant les liaisons interdisciplinaires, dans les champs sanitaire, judiciaire et social.

À cet effet, les pouvoirs publics ont décidé de mettre à la disposition des différents intervenants dans le champ de la santé, de la justice, de l'accompagnement social et de la prévention, une unité ressource pouvant les aider dans l'exercice de leurs missions auprès des AVS.

Missions

- **Conseiller, orienter, informer** sur le cadre juridique et sur les dispositifs de soins
- **Former les professionnels** à la prise en charge thérapeutique, sociale, judiciaire des auteurs de violences sexuelles
- **Développer et soutenir** les prises en charges thérapeutiques, fournir un appui pour solutionner les difficultés
- **Favoriser les rencontres** entre professionnels de la santé et l'articulation avec les institutions judiciaires
- **Faciliter** les prises en charge et l'accès aux soins
- **Mettre à disposition** un centre de documentation spécialisé
- **Encourager, favoriser et initier** le développement de recherches et de réflexions sur l'amélioration des traitements et de l'accompagnement des auteurs de violences sexuelles
- **Participer au développement** des actions de prévention

Public

- **Les professionnels de la santé** : infirmiers, psychiatres, psychologues, experts auprès des tribunaux, médecins coordonnateurs, etc.
- **Les professionnels de la justice** : magistrats, conseillers d'insertion et de probation, avocats, etc.
- **Les professionnels de l'accompagnement social et de la formation** : assistantes sociales, éducateurs, enseignants, etc.
- **Les auteurs de violences sexuelles**
- **Les familles**
- **Les victimes**
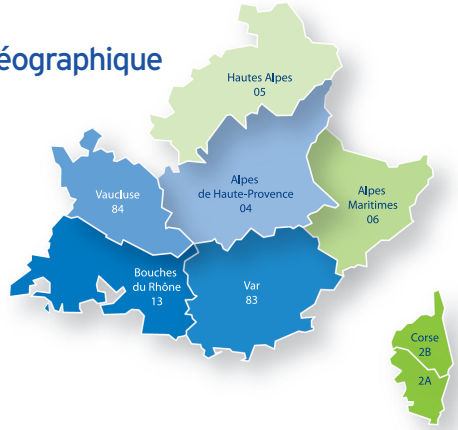
Zone géographique PACAC